



Requalification du contrat?

Par Esperance93

Bonjour,

Après que j'ai dénoncé les agissements répétés d'une collègue auprès de la direction, celle-ci a fermé les yeux et m'isole du reste de l'équipe depuis plus d'un mois.

Mon contrat de travail stipule que je suis chargé aussi bien de l'accueil physique et téléphonique de ma mairie. J'étais chargé de plusieurs missions (Accueil physique, standard, délivrance de passeports et cartes d'identité..) et je suis désormais cantonné au téléphone uniquement.

Il ne me reste plus qu'un mois et demi de travail ici, mais ces changements sont-ils autorisés?

Cordialement.

Par kang74

Bonjour

L'employeur a le droit d'adapter vos tâches selon les besoins et cela la façon dont il veut organiser le service : je ne vois pas de réelles modification par rapport à votre contrat .

De plus, vous avez alerté l'employeur que rester avec cette personne représentait une nuisance par rapport à votre santé , personne qui potentiellement occupe un poste en particulier de façon perenne en ayant passé un concours et qui, jusqu'ici, n'avait peut être aucun problème avec l'équipe en place .

Il n'a pas fermé les yeux : il a agi.

Par de là, terminez votre contrat au mieux, il n'y a rien de répréhensible de limiter vos tâches (l'administration aurait pu aussi changer d'autres choses sans qu'on puisse rien leur reprocher)